



COMMUNE DE SCHWEIGHOUSE-THANN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2023
SEANCE ORDINAIRE
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

sous la présidence de Monsieur Bruno LEHMANN

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 30.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux Conseillers le jeudi 27 avril 2023.

Présents : M. le Maire Bruno LEHMANN, M. l'Adjoint Michel SCHMITT, Mmes les Adjointes Mme Laurence WEISS et Marie-Paule MORIN, Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers Dominique LAGEL, Marie LOEFFEL, Blanche EDEL, Régine GRIENEISEN, Claudia ROELLINGER, Fabienne FUCHS, Katia ZIEGLER-GAERTNER et Yannick ZIEGLER.

Absents excusés et représentés :

M. Sébastien KRUGLER a donné procuration à M. Michel SCHMITT.
M. Patrick WEISS a donné procuration à Mme Laurence WEISS.

Absent excusé et non représenté :

M. Emmanuel HIRTH.

Ordre du jour :

- 1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
- 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21.03.2023**
- 3. ÉCHANGE DE TERRAIN SANS SOULTE** (entre la Commune et Mme KELLER)
- 4. RÉTROCESSION DE LA RUE DU THANNERHUBEL AU PROFIT DE LA COMMUNE EN VUE DE SON CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**
- 5. RÉPARTITION DU PRODUIT DE LA CHASSE – INDEMNITES VERSÉES AU SECRÉTAIRE ET AU TRÉSORIER DE LA COMMUNE**
- 6. REFACTURATION DES FRAIS LIÉS A LA GESTION DE LA CHASSE COMMUNALE**

7. PANIERS GARNIS POUR LES GRANDS ANNIVERSAIRES
8. RÉGIE DE RECETTES : TARIFS POUR LA LOCATION DE CHAPITEAUX ET DE GARNITURES
9. APPROBATION DU PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS
10. RECONDUCTION DES HORAIRES DE CLASSE AU SEIN DU R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) DE LA PETITE DOLLER -- 2023-2026
11. RAPPORTS DE RÉUNIONS ET COMMISSIONS
12. DIVERS

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Dominique LAGEL assisté par Mme Julie BUCHELÉ (secrétaire de Mairie) sont désignés secrétaires de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2023

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2023, dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire et procède au vote.

« La remarque suivante a été formulée :

Point 16.1 – Rapports de réunions et événements - Assemblée Générale de l'Association de Gestion de la Salle des fêtes (AGS) du 10.02.2023 (page 17) : « **l'entretien des espaces verts aux abords de la salle des fêtes (talus, massifs, ...). L'association souhaiterait que la commune effectue les travaux de nettoyage des espaces extérieurs. Il est rappelé que, dans la convention signée par les différentes parties, il appartient à l'AGS d'entretenir ces abords. En cas de modification de cette clause, le bail devra être révisé. Ce point sera rediscuté ultérieurement entre les parties concernées** ».

Mme la Conseillère Claudia ROELLINGER informe que ce point n'a pas été abordé durant cette AG mais uniquement dans le point 17 « Divers » et souhaite que cela soit modifié.

Après ces modifications, le PV a été adopté à l'unanimité.

3. ÉCHANGE DE TERRAIN SANS SOULTE (entre la Commune et Mme KELLER)

La Commune de Schweighouse-Thann est propriétaire de la parcelle cadastrée en section 46 parcelle 100 d'une superficie de 2 960 m² (soit 29,60 ares) située au lieu-dit Weihermatten.

Mme Marguerite Marie Antoinette KELLER (née DEIBER) domiciliée au 6 a Rue du Pont d'Aspach à SCHWEIGHOUSE-THANN est propriétaire la parcelle 937 en section 38 d'une superficie de 2 530 m² (soit 25,30 ares) située au lieu-dit Hasenbaeumle.

M. le Maire propose au Conseil d'échanger ces deux terrains. La parcelle 937 en section 38 est contigüe aux parcelles 935 section 38 et parcelle 03 section 34 appartenant à la Commune. Cet échange permettra d'entretenir plus facilement la parcelle 935 en section 38 et également de constituer une unité foncière.

Le Maire précise que, malgré la différence de surface (2 960 m² contre 2 530m²) au détriment de la Commune, cet échange de terrain se réalisera sans soulte. Les deux parties ont en effet considéré que cet échange était équilibré compte tenu de la qualité du couvert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

DECIDE de procéder à un échange de terrain sans soulte, entre les parcelles cadastrées :

- section 38 parcelle 937 pour une surface de 2 530 m² (soit 25,30 ares) appartenant à Mme Marguerite Marie Antoinette KELLER au profit de la Commune et
- section 46 parcelle 100 pour une surface de 2 960m² (soit 29,60 ares) appartenant à la commune de Schweighouse-Thann au profit de Mme Marguerite Marie Antoinette KELLER.

CHARGE le Maire de rédiger l'acte de vente administratif en accord avec les parties ;

DIT que cette parcelle sera classée dans le domaine privée de la commune

AUTORISE le Maire, ou en son absence, son représentant légal, à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

4. RÉTROCESSION DE LA RUE DU THANNERHUBEL AU PROFIT DE LA COMMUNE EN VUE DE SON CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Par arrêté en date du 13 janvier 2021, le Maire a accordé un permis d'aménager concernant la réalisation du lotissement privé l'« AFUL le Trèfle ». Dans le cadre de ce permis, des travaux de voirie et des équipements communs ont été réalisés.

Après achèvement des travaux, la DAACT (déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) a été réceptionnée en mairie le 05 janvier 2023.

Afin de prendre en compte l'affectation de cette rue, qui est ouverte à la circulation du public, et permettre la poursuite du développement urbain, le transfert dans le domaine public communal est souhaité.

Les travaux d'aménagement de ce lotissement étant achevé, il est désormais possible d'accepter le transfert de propriété à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section 38 parcelle 1191 d'une contenance cadastrale de 956 m² (soit 9.56 ares ou 150 mètres linéaires), actuelle propriété de l'« AFUL le Trèfle », des équipements communs du lotissement ainsi que tous les réseaux situés dans cette voie.

Vu que le réseau d'assainissement est de la compétence du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller (SMABVD) ;

Vu que le réseau d'eau est de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Vallée de la Doller (SIAEP) ;

Vu que l'éclairage public est de la compétence de la Communauté de Commune de Thann-Cernay ;

Considérant que les réseaux d'eau potable, d'assainissement et l'éclairage public sont des biens nécessaires à l'exercice de compétences transférées aux EPCI précités utile à l'exercice de la compétence ;

En contrepartie, la commune prendra à sa charge tous les frais à venir d'entretien, de réparation et de réfection de la voie.

La parcelle formant l'emprise de la rue est cadastrée en section 38 parcelle 1191.

Avant la réalisation effective, par acte authentique, du transfert de propriété de la rue et des réseaux, la commune a fait contrôler par voie d'huissier, l'état de la voirie et par les différents syndicats, les réseaux situés sous la voie afin de s'assurer de leur bon état d'entretien.

Les frais notariés seront à la charge de la commune, acquéreur de la parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** des membres présents et représentés,

APPROUVE le transfert de propriété au profit de la Commune de la rue du Thannerhubel, cadastrée en section 38 parcelle 1191 en vue de son classement dans le domaine public communal. Le transfert de propriété se fera à l'euro symbolique.

DIT que les réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'éclairage public doivent être remis aux EPCI compétents,

HABILITE Monsieur le Maire à signer les documents concernant cette opération.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

5. RÉPARTITION DU PRODUIT DE LA CHASSE – INDEMNITÉS VERSÉES AU SECRÉTAIRE ET AU TRÉSORIER DE LA COMMUNE

Par délibération du 02 octobre 2014, le Conseil Municipal a reconduit la location de la chasse communale pour la période 2015/2024.

Sur la base d'une directive de la Trésorerie Générale du Haut-Rhin datant de 1963, toujours applicable à ce jour, le montant des indemnités revenant au secrétaire et au trésorier de la commune à l'occasion de l'établissement du rôle annuel de répartition du produit de la chasse est calculé exclusivement sur la part revenant aux propriétaires selon les modalités ci-après :

Pour la part revenant au secrétaire :

- 4 % sur le montant des recettes.

Pour la part revenant au trésorier municipal du service de gestion comptable de Guebwiller

- 2 % sur le montant des recettes

- 2 % sur le montant des dépenses

et doit être avalisé par l'assemblée délibérante à l'issue du renouvellement du Conseil Municipal.

A compter de l'année 2023, le rôle de répartition pourra être établi dès transmission par les services fiscaux des indications cadastrales actualisées.

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse pour la période 2024/2033, le versement de ces indemnités sera reconduit aux personnes susmentionnées durant toute la période.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

CONFIRME l'attribution des indemnités à verser au secrétaire et au trésorier de la Commune sur la base des dispositions réglementaires en vigueur pour l'année 2023 et pour la période 2024/2033.

6. REFACTURATION DES FRAIS LIÉS A LA GESTION DE LA CHASSE COMMUNALE

Considérant que conformément à la décision de la Municipalité, le produit de la chasse est intégralement, reversé aux propriétaires durant toute la durée du bail ;

Considérant que la gestion de la chasse entraîne des frais annuels pour la Commune (maintenance) ;

Considérant que les modifications de présentation des fichiers imposés par les trésoreries nécessitent un logiciel ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de refacturer, pour le restant de la durée de location, soit jusqu'en 2033 inclus, le coût des frais de gestion estimé annuellement à 318 € (logiciel inclus) via la Trésorerie de Guebwiller, pour le déduire du montant du produit encaissé.

7. PANIERS GARNIS POUR LES GRANDS ANNIVERSAIRES

Traditionnellement, la Commune de Schweighouse offre, pour chaque grand anniversaire, un panier garni amené au domicile par la municipalité. Cette attention particulière est destinée aux aînés du village répondant aux conditions suivantes :

- Un panier « anniversaire » d'une valeur de 60 € pour les grands anniversaires à partir de 80 ans puis tous les 5 ans ;
- Un panier « anniversaire de mariage » d'une valeur de 60 € à partir de 50 ans (noces d'or), de 60 ans (noces de Diamant), 65 ans (noces de Palissandre), 70 ans (noces de Platine), 75 ans (noces d'Albâtre) et 80 ans (noces de Chêne).

M. le Maire propose de maintenir cette tradition en continuant d'offrir des paniers garnis à l'occasion des anniversaires susmentionnés pour cette année et pour les années suivantes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et

représentés,

DECIDE de continuer d'offrir un panier garni d'une valeur de 60 € aux personnes et aux conditions citées ci-dessus,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune ;

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents y afférent.

8. RÉGIE DE RECETTES : TARIFS POUR LA LOCATION DE CHAPITEAUX ET DE GARNITURES

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs pour l'année 2023 et les années suivantes comme suit :

	1 Chapiteau 5m X 12m avec 13 Garnitures	2 Chapiteaux avec 26 garnitures	2 Stands 3m X 3m	Garnitures 1 table 2 bancs
Association de Schweighouse-Thann	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Particuliers louant la salle des fêtes (extérieur au village)	300.00 €	600.00 €	60.00€	3.00 €/ pièce
Schweighousien(ne)s	100.00€	200.00€	30.00€	1.50€/ pièce

Une caution de 500 € sera demandée pour la location des chapiteaux. Le chèque de caution sera rendu dès réception et si aucune dégradation de l'équipement n'a été constatée. Dans le cas contraire, il sera encaissé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

EMET un avis favorable.

9. APPROBATION DU PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

Considérant les préoccupations liées à l'environnement, et notamment le développement durable du territoire.

Considérant l'importance des superficies d'espaces verts à entretenir sur l'ensemble du territoire communal.

Considérant que la gestion différenciée est un outil pour répondre à ces enjeux grâce à un entretien adapté aux particularités de chaque site, la Commune de Schweighouse-Thann s'est engagée en 2022 dans la réalisation d'un plan de gestion différenciée en partenariat avec le SM4 (Syndicat Mixte pour le traitement des déchets ménagers du secteur 4). Le Plan de gestion différenciée réalisé comprend :

- Une cartographie des types d'espaces verts communaux,
- L'inventaire des surfaces à entretenir et des objectifs de gestion
- Un cahier des charges permettant l'application des catégories :

Catégorie 1 -- espaces horticoles : l'entretien y est intensif. Il concerne principalement les espaces verts situés dans les lieux symboliques ou les lieux les plus fréquentés.

Catégorie 2 -- espaces jardinés (associant usage et esthétique) : l'entretien vise à garantir la fonctionnalité des lieux. On y trouve les espaces verts traditionnels situés dans des lieux de passages réguliers.

Catégorie 3 -- espaces rustiques : l'entretien est extensif.

Catégorie 4 -- espaces naturels : l'entretien se résume au maintien de l'ouverture. Il s'agit des espaces naturels, à fort potentiel « biodiversité », protégés ou non.

Catégorie 5 – cimetière : l'entretien se résume au maintien de la propreté dans ce lieu de recueillement en désherbant manuellement les allées.

Afin de pérenniser la démarche, des propositions d'amélioration de conception sont évoquées pour faciliter l'entretien : l'objectif est de concilier urbanisme et gestion différenciée, permettant de concilier le zéro phyto et le temps de main d'œuvre.

Des idées de communication envers le public sont également données.

Monsieur le Maire précise que le plan de gestion différenciée est un document qui formalise la démarche de développement durable sur le terrain et qu'en aucun cas, il n'est figé. Il sera périodiquement réévalué et pourra être modifié en fonction des retours d'expérience.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

ADOPTE le plan de gestion différenciée de la Commune de Schweighouse-Thann tel que présenté ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à signer toutes pièces à cet effet, si besoin.

10. RECONDUCTIONS DES HORAIRES DE CLASSE AU SEIN DU R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) DE LA PETITE DOLLER -- 2023-2026

Suite à l'ouverture de la 14^{ème} classe au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal de la Petite Doller et le déménagement de l'unique classe de maternelle située à Aspach-le-Haut et déplacée sur Michelbach,

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques

Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire.

Considérant l'acceptation à l'unanimité des communes membres ainsi que du comité directeur en 2020.

Sachant que les 3 communes de ce R.P.I. vont délibérer favorablement à cette reconduction,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

DECIDE de reconduire les horaires de classes du R.P.I. « La Petite Doller » pour la période 2023-2026, comme suit :

		HORAIRE ECOLES MATERNELLES		
		ASPACH-LE-BAS	MICHELBACH	SCHWEIGHOUSE
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	MATIN	8h15 – 11h45	8h30 – 11h55	8h10 – 11h40
	APRES-MIDI	13h40 – 16h10	13h50 – 16h25	13h35 – 16h05

		HORAIRE ECOLES ELEMENTAIRES		
		ASPACH-LE-BAS	MICHELBACH	SCHWEIGHOUSE
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	MATIN	8h20- 11h50	8h30 – 11h55	8h10 – 11h40
	APRES-MIDI	13h45 – 16h15	13h50 – 16h25	13h35- 16h05

11. RAPPORTS DE RÉUNIONS ET COMMISSIONS

11.1– Rapports de réunions et évènements

- le 23.03.2023 : Comité directeur SIAEP.

M. le Maire y a assisté.

Ordre du jour : – Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2022 – Volumes pompés et facturés – Niveau Nappe – Etat des fuites 2022-2023 – Travaux 2022 – Prévision travaux 2023 – Attribution de marché – Présentation et approbation du compte administratif – Approbation du compte de gestion – Affectation des résultats – Budget Primitif 2023 – Prix de l'eau – Facturation complémentaire redevance anti-pollution IMP St André – Démarche Masevaux-Niederbruck, Lauw – Négociation SIAEP/CCTC – Convention de participation risque prévoyance et santé – Divers (– Analyse eau – Etude stratégique Grand Belfort).

Le nombre de fuites sur le réseau a fortement diminué (30 fuites en 2022, 52 fuites en 2021, 54 fuites en 2020).

- le 26.03.2023 : Courses départementales organisées par le Club d'Orientation de Mulhouse.

- le 27.03.2023 : Bureau CCTC (**C**ommunauté de **C**ommunes **T**hann-**C**ernay).

M. le Maire Bruno LEHMANN y a assisté.

Ordre du jour : – Administration générale – Ressources Humaines – Patrimoine bâti – Finances – Economie – Environnement – Déchets – Transports – Aménagement du territoire – Logement – Infrastructure – Assainissement – Eau – Calendrier – Divers.

Le compte-rendu est tenu à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance sur le site intranet de la CCTC.

- le 30.03.2023 : Réunion en mairie entre M. Michel SCHMITT, Adjoint au Maire et M. Pierre TETTAMANZI, technicien forestier territorial (ONF) pour la préparation de la commission forêt du 25 avril 2023.

- le 31.03.2023: Réception des travaux du Permis d'Aménager de l'AFUL du Trèfle (Rue du Thannerhubel).

- le 05.04.2023 :

- Commission Finances à la CCTC.

M. le Maire Bruno LEHMANN et Mme l'Adjointe Marie-MORIN y ont assisté.

Ordre du jour : – Projet de budget 2023.

- Assemblée Générale de l'Association Sportive de Schweighouse (ASS).

M. le Maire Bruno LEHMANN y a assisté.

Ordre du jour : – Accueil – Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 23.02.2022 – Rapport des réviseurs aux comptes – Rapport d'activité 2022 – Projet d'exercice 2023 – Clôture.

L'ASS compte 42 membres. Le nombre d'adhérents est en progression.

- le 11.04.2023 : Comité Directeur du Syndicat Scolaire de la Petite Doller.

M. le Maire Bruno LEHMANN, Mme l'Adjointe Laurence WEISS et Mme la Conseillère Katia ZIEGLER-GAERTNER y ont assisté.

Ordre du jour : – Approbation du dernier compte-rendu – Compte de Gestion 2022 – Compte Administratif 2022 – Budget Primitif 2023 – Tarifs cantine-périscolaire 2023 – Rentrée 2023-2024 répartition des classes – Passage à la comptabilité M57 – Point sur le personnel – Divers. Le prix du repas a augmenté de 0.50 € (4.50 € au lieu de 4.00 €).

Une réunion entre les parents d'élèves et le personnel du syndicat a été organisée afin d'échanger sur les difficultés rencontrées à la cantine. Cet échange a été constructif et positif. Des travaux d'isolation phonique vont être réalisés au plafond de la salle de réfectoire (ancienne école maternelle d'Aspach-le-Haut) afin de réduire le niveau sonore.

- le 12.04.2023 :

- Rendez-vous en mairie avec M. Christophe SOMMA (peintre) et M. Eric DEBENATH, (tapissier - décorateur) concernant la rénovation de la salle du Conseil Municipal.

- Rendez-vous entre M. le Maire Bruno LEHMANN, M. l'Adjoint Michel SCHMITT, Mmes les Adjointes Laurence WEISS et Marie-Paule MORIN et Mme WALTER, architecte du **CAUE** (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour la présentation de l'étude prospective de l'aménagement du centre du village intégrant la chaudière biomasse.

- Bureau CCTC (Communauté de Communes Thann-Cernay).
M. le Maire Bruno LEHMANN y a assisté.
Ordre du jour : – Administration générale – Ressources Humaines – Patrimoine bâti – Calendrier – Divers.
Proposition de contribution financière partielle au SIS (Service Incendie et Secours) : au vu des fortes augmentations constatées chaque année, la CCTC prendra en charge, à hauteur de 40%, les contributions des communes dotées d'un CPIN et de 30% pour toutes les autres. L'ensemble des augmentations à venir sera également pris en charge pour que les communes aient une charge fixe annuelle.
Le compte-rendu est tenu à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance sur le site intranet de la CCTC.
- Comité Syndical des Brigades Vertes.
M. l'Adjoint Michel SCHMITT y a assisté.
Ordre du jour de la 1^{ère} séance du Comité : – Approbation de la révision et adaptation des statuts du Syndical – Modalités d'organisation des élections des délégués des communes pour siéger au Comité Syndical et au Bureau Exécutif.
Ordre du jour de la 2^{ème} séance du Comité : – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 13 avril 2022 – Mouvements d'élus – Approbation du Compte Financier 2022 – Affectation des résultats 2022 au Budget Primitif 2023 – Service de démoustication – Orientations budgétaires 2023 – Evolution du déploiement sur le territoire du Bas Rhin – Personnel (– Mouvements de personnel – Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité – Opératrices d'accueil téléphonique – Renouvellement de 6 postes non permanents contractuels) – Modification du tableau des effectifs – Subvention amicale du personnel – Subvention au Groupement d'Action Sociale – Bilan financier 2022 – Marchés de Noël de Colmar – Nouvelles communes adhérentes – Problématique du gibier blessé et agonisant – proposition de courrier co-signé à l'attention de M. le préfet du Haut-Rhin.
Ordre du jour de la 3^{ème} séance du Comité : – Approbation du Budget Primitif 2023 – Reconduction du régime indemnitaire des agents – Divers.
Des débats ont eu lieu quant à la nouvelle gouvernance : les communes demandent à toujours être représentées individuellement.

- le 13.04.2023 : Rencontre en mairie autour de l'histoire des Malgré-Nous.

Y ont participé : Mme l'Adjointe Laurence WEISS, Mme la Conseillère Fabienne FUCHS ainsi que Mmes Marie-Odile CAVILLA et Agnès SESTER, MM. Xavier SESTER et Christian FUCHS.

Ordre du jour : – Restitution des visites aux familles en lien avec l'histoire des Malgré-Nous – Echange sur la mise en place d'une revue sur ces incorporés de force – Réflexion sur la mise en place d'une plaque commémorative.

- le 14.04.2023 :

- Assemblée Générale de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.
M. le Maire Bruno LEHMANN y a assisté.
Malgré les différentes manifestations organisées en 2022 (repas Celte, vente de calendriers) l'association enregistre un déficit.
Les statuts devront être modifiés lorsque la fusion des amicales d'Aspach-le-Bas et Schweighouse sera effective.
- Assemblée Générale de la Chorale Ste Cécile.

Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN y assisté.

Ordre du jour : – Dissolution de l'association – Divers.

L'association souhaiterait, avant sa dissolution définitive, utiliser ses recettes restantes pour réaliser des travaux au niveau de la tribune de l'église. Elle demande s'il est possible que la commune prenne en charge financièrement les travaux de cette dernière afin de pouvoir récupérer la TVA.

Mme Marie-Paule MORIN informe que la commune ne peut pas récupérer la TVA lorsqu'il s'agit de travaux concernant des édifices culturels. Elle s'engage néanmoins à se renseigner et à fournir une réponse officielle.

- le 15.04.2023 : « Elsässputz » avec environ 15 participants.

- le 18.04.2023 : Réunion en mairie entre M. le Maire, M. Henry Claude et son fils et M. PERROT de la gendarmerie de Masevaux concernant le stationnement d'un camion de plus de 3.5 tonnes dans la rue de la Baronne d'Oberkirch.

Suite à ce rendez-vous, M. le Maire propose de prendre un arrêté municipal interdisant le stationnement des poids lourds sur la commune sauf autorisation exceptionnelle. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

- le 19.04.2023 : Réunion publique à la salle Sainte Barbe en présence du BET West.

Restitution de l'étude suite au retour positif de certains riverains concernant leur intérêt au raccordement du futur réseau de chaleur. Un chiffrage précis de leur éventuel raccordement a été établi par le BET West. Suite à ce chiffrage, ils devront se prononcer définitivement afin de permettre la poursuite du projet et son dimensionnement.

- le 20.04.2023 : Conseil Syndical SM4.

Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN y a assisté.

Ordre du jour : – Approbation du procès-verbal de la réunion de comité du 14 février 2023 – Approbation du compte de gestion 2022 – Approbation du compte administratif 2022 et affectation du résultat – Projet de modernisation du site de compostage d'Aspach-Michelbach : autorisation du président à signer les contrats de prêts – Approbation de la convention relative à la mise à disposition de moyens entre le SMTC et le SM4 – Point sur les actions de prévention des déchets (– Demande de subvention des Jardins de Wesserling – Formation éco-jardiniers) – Divers et informations.

- le 24.04.2023 :

- Bureau CCTC (Communauté de Communes Thann-Cernay).

M. le Maire Bruno LEHMANN y a assisté.

Ordre du jour : – Administration générale – Ressources Humaines – Patrimoine bâti – Finances – Economie – Equipements sportifs et de loisirs – Calendrier – Divers.

Le compte-rendu est tenu à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance sur le site intranet de la CCTC.

- Réunion bilan du Conseil de Fabrique.

M. le Maire y a assisté.

Ordre du jour : – Accueil – Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 11/03/2022 – Bilan financier 2022 – Rapport d'activités 2022 – Présentation des projets 2023 – Divers.

Le Conseil de Fabrique affiche un résultat négatif de 889.88 € pour l'année 2022. Ce bilan est dû essentiellement à l'augmentation des prix de l'énergie.

Plusieurs projets sont envisagés pour l'année 2023 : rénovation de la porte de la sacristie, rénovation de l'ancienne horloge et son mécanisme (située dans le clocher de l'église). Ce patrimoine mérite d'être mis en valeur au sein de l'église.

Les membres du Conseil de Fabrique souhaiteraient que la commune prenne en charge financièrement le changement de la porte de la sacristie.

Les membres du Conseil Municipal proposent une réflexion sur la prise en charge de ce projet qui n'était pas prévue au budget.

- le 25.04.2023 : Bureau SIAEP.

M. le Maire Bruno LEHMANN y a assisté.

Ordre du jour : – Dossier CCTC : réponse au compte-rendu de la dernière réunion – Maillage Lauw / Masevaux – Divers.

Le compte-rendu est tenu à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance (en mairie).

- le 27.04.2023 : Réunion Pôle Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Thur Doller.

M. l'Adjoint Michel SCHMITT y a assisté.

Ordre du jour : – Bilan de la journée d'échanges « Avenir de nos forêts » du 01.04.2023.

11.2– Rapports de commissions

- le 13.02.2023 : **Commission Parrainage**

Ordre du jour : – Présentation et organisation du week-end festif à Hirschberg en présence des présidents d'associations.

A l'occasion de 35^{ème} anniversaire de jumelage entre Brignais et Hirschberg et le 30ème anniversaire entre Niederau et Hirschberg, les associations et habitants de Schweighouse sont cordialement invités à Hirschberg pour participer à un week-end festif qui aura lieu du 23 au 25 juin 2023.

Cette rencontre sera l'occasion de présenter les associations du village et d'échanger avec nos amis des communes jumelées.

- le 30.03.2023 : **Commission Développement Durable et Transition Energétique.**

Ordre du jour : – Restitution de l'étude de faisabilité de la chaufferie biomasse réalisée par le Bureau d'Etude Thermique West.

-le 12.04.2023 : **Commission Communication.**

Ordre du jour : – Relecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 31.03.2023 – Elaboration du Blettla.

- le 25.04.2023 : **Commission Forêt.**

Ordre du jour : – Programme d'exploitation et état de prévision des coupes 2023 – Programme d'action (travaux) 2023 – Divers.

-le 27.04.2023 : **Commission Réunion**

Ordre du jour : – Présentation du bail à réhabilitation par Aléos de la maison au 4 rue Reiningue.

12. DIVERS

- M. le Maire Bruno LEHMANN informe de l'annulation de la réservation du bus pour le déplacement à Hirschberg les 24 et 25 juin faute de participants. Un co-voiturage sera organisé.
- M. le Maire Bruno LEHMANN souhaiterait qu'une réflexion soit menée afin de proposer une nouvelle formule pour l'organisation du traditionnel barbecue républicain.
- Mme la Conseillère Blanche EDEL informe que la cabane à livres a été vandalisée. Les nouvelles portes, récemment mises en place, ont été abimées.
- Mme la Conseillère Marie LOEFFEL informe que le nouveau site internet sera bientôt mis en ligne. De plus, elle souligne la nécessité de fournir des photos exploitables afin d'illustrer les évènements de la Commune (travaux, manifestations, rencontres, ...).

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 20 juin 2023 à 20h00.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, Monsieur le Maire lève la séance à 22h40.

Le secrétaire de séance,
Dominique LAGEL

Le Maire,
Bruno LEHMANN